

A CONSERVER



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS 2019

DICRIM

Face à l'inattendu ayons les bons réflexes...



Pau et le Béarn disposent de richesses naturelles exceptionnelles. La chaîne des Pyrénées. Les coteaux. Les cours d'eau. Cet environnement enviable nous offre de belles retombées économiques et une qualité de vie sans équivalent.

Mais ces atouts peuvent aussi engendrer des risques pour la population. Chacun a en mémoire les inondations majeures dans plusieurs communes du Béarn. Le Pays de Béarn, qui rassemble les communautés de communes et d'agglomération du Béarn, a décidé de s'organiser collectivement et solidairement à l'échelle pour mieux faire face à de telles catastrophes. Notre «Plan solidarités risques » recense l'ensemble des moyens humains et matériels disponibles sur le territoire, pour les mettre rapidement et de manière coordonnée à disposition d'une commune qui serait sinistrée. Cette stratégie de réponse active et solidaire sera effective à partir de septembre 2019.

Le devoir de prévention nous conduit aussi à informer chaque habitant des risques qu'il pourrait encourir, et des bons réflexes à acquérir pour s'en prémunir. C'est ce que nous vous proposons dans ce document. Vous y trouverez une information complète sur les risques majeurs existants sur Pau, des conseils pour y faire face, ainsi que des recommandations simples et pratiques.

Organisation collective et information individuelle. Parce que mieux informé et mobilisé, chacun d'entre nous pourra mieux réagir et rendre plus efficaces les dispositifs d'urgence prévus par notre ville et par le Béarn tout entier.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et à le conserver précieusement.

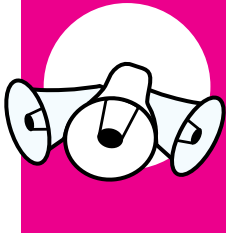
Très bonne lecture à toutes et à tous.

François Bayrou

Maire de Pau

LES RISQUES MAJEURS

- 4** Face aux risques, chacun son rôle
- 6** Le risque inondation
- 8** Le risque sismique
- 10** Le risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses)
- 12** Le risque climatique
- 14** Plan Vigipirate - Réagir en cas d'attaque terroriste
- 16** Récapitulatif des bons réflexes



FACE AUX RISQUES MAJEURS

chacun son rôle

L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire (Document Départemental sur les Risques Majeurs)
- Élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR)
- Organise les plans de secours du département (Plan ORSEC)
- Diffuse le signal national d'alerte via une sirène du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

L'objectif du SIAP est d'alerter la population en cas d'événement grave. Un essai de la sirène a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, pendant 1 minute 41.



+ d'info www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr

LE SDIS

(Service Départemental d'Incendie et de Secours),

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité

LA COMMUNE

- Informe les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Accompagne les écoles pour la mise en place et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)
- S'organise face aux situations de crise en s'appuyant sur son dispositif d'astreinte et sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lors d'un événement grave

Le PCS est un document qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de survenance d'un accident majeur.

Dans ce cadre là, la Ville de Pau a mis en place, en 2017, un système de télé-alerte qui permet d'alerter la population en cas d'événement majeur par le biais de messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, de SMS ou de courriels.

Pour recevoir gratuitement les alertes, inscrivez-vous sur le site pau.fr ou complétez formulaire papier disponible à l'accueil de la Mairie.

+ d'info www.pau.fr



ET VOUS...

LORSQUE LE SIGNAL RETENTIT DANS TOUS LES CAS

DANS TOUS LES CAS CONSIGNE DE SÉCURITÉ A faire



- Ne pas téléphoner (sauf si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte
- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Adopter les bons réflexes face au risque identifié (description dans les pages qui suivent).

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

CONSIGNE DE SÉCURITÉ A ne pas faire



AU CAS OÙ...

- Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat

KIT DE SÛRETÉ

Dans un sac facilement accessible, prévoir le kit de sûreté :

- Votre DICRIM (ce document),
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Des gilets fluorescents, de quoi écouter la radio
- Les médicaments courants (pansements, paracétamol, désinfectant...)
- De l'eau, des aliments énergétiques, un couteau multifonctions
- La photocopie des papiers personnels, double des clés de la maison et de la voiture, argent liquide
- Quelques jeux, des livres pour les enfants

CONFINEMENT



- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

EVACUATION



- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



LE RISQUE INONDATION

A PAU, PLUSIEURS COURS D'EAU PEUVENT DÉBORDER

- Le Gave de Pau, sur la partie basse de la ville et le secteur de la gare
- Deux cours d'eau secondaires :
 - L'Ousse au sud de la ville (secteur Bizanos et de la gare)
 - L'Ousse des Bois qui traverse tout le nord de la ville d'est en ouest

DEUX TYPES D'INONDATION

- Par débordement direct lors de crues rapides submergeant les berges
- Par débordement indirect dû :
 - aux eaux de ruissellement

qui ne peuvent être collectées par le réseau d'assainissement, que les nappes phréatiques gorgées ne peuvent absorber lors de pluies exceptionnelles, - soit aux remontées des eaux du réseau assainissement qui ne peuvent être absorbées par les cours d'eau étant déjà à saturation, voire en crue...

PREVENIR, SURVEILLER ET ALERTE

- Les dispositifs de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) et vigilance météorologique de Météo France (<http://vigilance.meteofrance.com/>) sont liés et recensent quatre niveaux d'alerte : vert (minimum), jaune, orange, rouge

(maximale).

- Les informations sont transmises au Préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées.

En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte (SAIP) et de la téléalerte (cf. p4)

- La Ville de Pau suit en temps réel ces dispositifs. Elle renforce ainsi son service d'astreinte et se prépare à déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à la demande du Maire pour faire face à cet aléa et mettre en sûreté les populations menacées ou touchées.

[+ d'info www.vigicrues-gouv.fr](http://www.vigicrues-gouv.fr)

CONSIGNE DE SÉCURITÉ A faire



FM 102.5

Les Bons Réflexes

AVANT

- Couper le gaz, l'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution,
- Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres...
- Mettre les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux,
- Amarrer les cuves,

- Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés,
- Ré-hausser objets et mobiliers,
- Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires,
- Prendre votre kit de sûreté ainsi que vos médicaments courants, vos papiers et des vêtements de rechange...

LES MESURES PREVENTIVES

- L'entretien des cours d'eau pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux, c'est l'affaire de tout propriétaire riverain (institutionnel ou privé).
- La prise en compte du risque inondation dans les projets, publics ou privés, d'aménagement du territoire est imposée par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme de la ville (PLU) conditionne les autorisations de construire selon les risques et intègre la gestion de l'eau dans ces projets (création de bassin de rétention, préservation d'espaces perméables...). La réalisation du PLU

Intercommunal renforcera cette prise en compte à l'échelle du territoire de l'agglomération.



CONSIGNE DE SÉCURITÉ A ne pas faire



PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie

Dès l'alerte

- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102,5
- S'assurer que le courant électrique est coupé
- Monter dans les étages de votre habitation avec votre kit

sûreté

- Ne pas prendre les ascenseurs
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits de particuliers
- N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on est forcé par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture
- Ne pas s'engager dans les sous-sols où l'eau menace de monter dangereusement

APRES

- Aérer
- Désinfecter les pièces à l'eau de Javel ou produit équivalent
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible avec votre installation habituelle si elle n'est pas endommagée, ou par des chauffages d'appoint
- Faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



LE RISQUE SISMIQUE



LE RISQUE SISMIQUE EST PRESENT...

Pau est construite à proximité des plus hauts reliefs de la chaîne pyrénéenne, générant une activité sismique issue de la confrontation de deux plaques tectoniques (l'ibérique et l'euro-asiatique).

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Par contre, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

La seule action possible, c'est d'en diminuer les effets :

- par la prévention des personnes (culture des bons réflexes)
- par la construction de bâtiments respectant les réglementations d'urbanisme et les normes parasismiques.

En 2010, fort de ces bases de données et des études réalisées, l'État a requalifié la commune de Pau en zone de sismicité moyenne (niveau 4 sur une échelle de 5), faisant évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du territoire.

+ d'info <http://renass.unistra.fr>

CONSIGNE DE SÉCURITÉ A faire



Les Bons Réflexes

AUJOURD'HUI

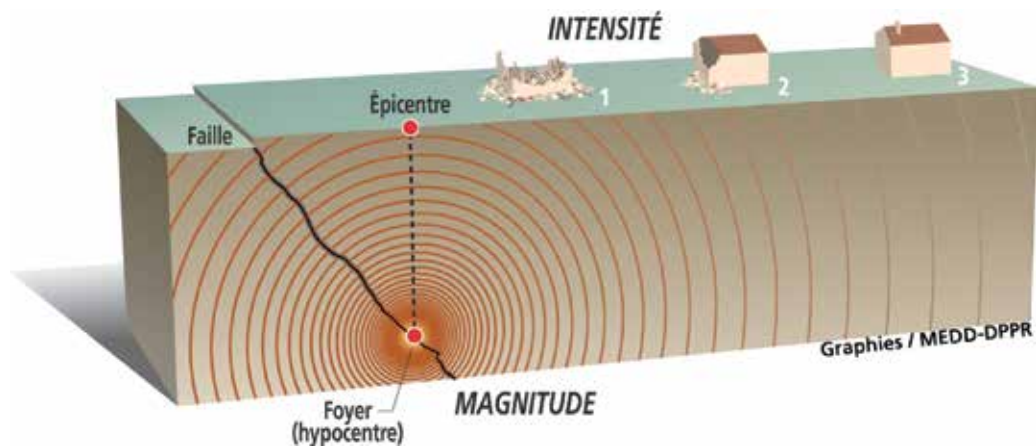
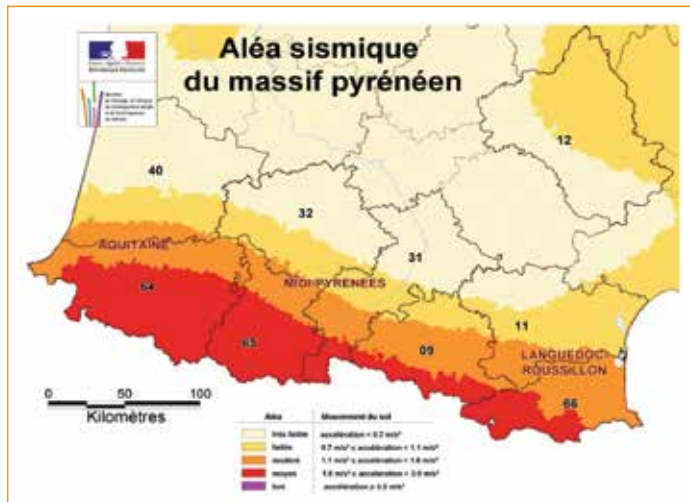
Chez vous, sur votre lieu de travail :

- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité (des installations dangereuses)
- Identifier les meubles, les appareils lourds qui pourraient être un danger lors d'une secousse...
- Identifier les endroits de refuge possible

A LA PREMIERE SECOUSSE (PENDANT)

Si vous êtes dans un bâtiment :

- S'abriter sous un meuble solide ou se mettre près d'un mur (ou colonne) porteur et s'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas fumer



CONSIGNE DE SÉCURITÉ
A ne pas faire



SI VOUS ETES A L'EXTERIEUR

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, vieux bâtiments...)
- S'éloigner de toutes constructions même des arbres

SI VOUS ETES EN VOITURE

- S'arrêter... sur le moment ou au plus tôt à l'écart des constructions et des fils électriques
- Ne pas descendre de voiture avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

APRES LA PREMIERE SECOUSSE

- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Couper les alimentations de gaz, d'électricité... (les repérer dès aujourd'hui vous fera gagner un temps précieux...)
- Ouvrir les fenêtres, ne pas fumer et supprimer toute flamme (en cas de fuite de gaz...)
- Sortir du bâtiment sans prendre les ascenseurs
- Se diriger vers un endroit isolé
- Signaler au plus vite aux autorités, puis aux personnes qui vous entourent, toute fuite de gaz constatée



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE TMD

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

Ces effets dépendent de la matière dangereuse acheminée. Sur le territoire de la ville de Pau, ce risque est plus concentré sur les grands axes traversant l'agglomération, mais pas seulement.

Ces matières peuvent être acheminées :

- Par canalisations enterrées
- Par voies ferrées
- Par routes : sur la rocade, l'autoroute A64... mais aussi sur des voies secondaires pour une livraison ponctuelle !

SOYEZ VIGILANTS, DANGER MOBILE !

Un accident peut survenir n'importe où.

LES MESURES PRISES

Les différents acteurs s'organisent avec des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents (SDIS, Préfecture, écoles PPMS ...). La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, mais aussi régulée par des arrêtés du Préfet voire du Maire.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ
A faire



FM 102.5

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- Si vous le pouvez, agir pour éviter le « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes à proximité, à une distance moyenne de 300m
- Ne pas fumer

Les Bons Réflexes

CODES À
FOURNIR



Code matière

Code danger

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers en contactant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable en précisant :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
 - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
 - La présence ou non de victimes
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
 - Et aussi, la description des signalisations présentes sur le véhicule...

Le risque TMD a souvent des effets secondaires, notamment une incidence sur la qualité de l'air qui devient irrespirable et dangereux pour la santé.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir le réflexe de se confiner tant que l'incident n'est pas circonscrit.



QUALITE DE L'AIR

Depuis les années 90, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 2 stations de mesures de la qualité de l'air.

La surveillance et le suivi sont assurés par l'association Atmo Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci prévient le Préfet lorsque les seuils d'informations et de recommandations ainsi que les seuils d'alerte sont atteints.

Une information grand public est alors diffusée en parallèle de celle dédiée aux établissements d'accueil des personnes vulnérables.

Le Préfet prend alors, si cela s'avère nécessaire, des mesures visant à réduire les émissions de polluants.

ET VOUS?

- Privilégier les modes de déplacement doux : marche, vélo, transports en commun, covoiturage...
- Couper le moteur de la voiture lors d'arrêts même brefs
- Adopter une conduite souple et limiter sa vitesse
- Choisir un système de chauffage performant
- Ne pas brûler les déchets verts. C'est interdit depuis 2011 (Cf. Code sanitaire départemental)

CONSIGNE DE SÉCURITÉ A ne pas faire



Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur vous y invite (vos informations sont précieuses pour déclencher les secours et moyens adaptés...)

S'IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

- Pour éviter le nuage, évacuer selon un axe perpendiculaire au vent
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures : portes, fenêtres...
- Couper le gaz et l'électricité du bâtiment où vous vous trouvez,
- Se confiner dans un local clos, si possible équipé d'un point d'eau avec de la nourriture et une radio...
- Calfeutrer soigneusement les ouvertures avec du sparadrap, du linge humide...
- Ne pas fumer
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Respirer au travers d'un linge mouillé
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

A LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Douchez-vous
 - Changez à chaque fois de vêtements
 - Présentez-vous à un médecin



LE RISQUE CLIMATIQUE



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 18 mai 2019 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 19 mai 2019 à 16h00

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



Un seul département en Orange.

Consultez le **bulletin national**

Episode pluvieux significatif sur le Pays Basque la nuit prochaine et demain dimanche jusqu'en début d'après-midi.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Précipitations/Orange - Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. - Évitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. - Renseignez-vous sur les conditions de circulation. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

CONSIGNE DE SÛRETÉ A faire



FM 102.5



Copyright Météo France



EN CAS DE TEMPETE

- **AVANT**
 - Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés.
 - Gagner un abri en dur
 - Fermer portes et volets
- **PENDANT**
 - Ne sortir en aucun cas
 - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- **APRES**
 - Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
 - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
 - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
 - Mais ne pas prendre de risques, se faire aider



EN CAS D'ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Éviter les déplacements
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin

Les Bons Réflexes

Ces événements ne mettent pas systématiquement la sécurité de la population directement en jeu... mais ils créent des dommages sur les biens, l'organisation de la vie collective...



VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE QUOTIDIENNE

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance des situations, établie selon quatre niveaux graduellement dangereux.

| | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Une vigilance absolue s'impose | Soyez très vigilant |
| Soyez attentif | Pas de vigilance particulière |

MESURE PRISE PAR LA COMMUNE ET LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Dès que le niveau 3-orange est atteint, les pouvoirs publics s'organisent. Une chaîne d'alerte se met en place. La Préfecture relaie immédiatement l'information. Le Maire met ses services en état de vigilance.

Le niveau 4-rouge atteint, la Préfecture alerte le Maire par message vocal et l'invite à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sûreté de la population. Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

+ d'info www.meteofrance.com/vigilance ou météofrance : 05 67 22 95 00

« Aux personnes vulnérables à la chaleur, inscrivez-vous auprès du CCAS pour bénéficier du Plan Canicule »

CONSIGNE DE SÉCURITÉ A ne pas faire



EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol



EN CAS DE CANICULE

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie :
 - Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
 - Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air
 - Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
 - Essayer d'avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
 - Boire le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
 - Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
 - S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...



EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour
- Prévenir le « 115 » si vous remarquez une personne en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

PLAN VIGIPIRATE

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

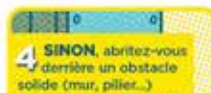
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

A conserver

Conduite à tenir face aux risques majeurs



Dans tous les cas prendre le kit sûreté

INONDATION



S'informer de l'évolution de la situation
FM 102.5



Respecter les consignes des autorités



Couper gaz et électricité



Enfermer ou arrimer les objets pouvant être emportés



Obturer les entrées d'eau



Monter dans les étages ou les hauteurs



Limiter les appels aux urgences libérer les lignes pour les secours



Ne pas descendre dans les sous-sols



Limiter les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Ne pas aller chercher les enfants à l'école les professeurs s'en chargent

CONSEIL :
· mettre les meubles en hauteur
· garer les véhicules en point haut

SÉISME



Ne se prévoit pas



S'abriter dans la maison



Couper gaz et électricité



Prendre garde aux chutes d'objets



Evacuer le bâtiment et s'éloigner



Ne pas rester sous les lignes électriques



Ne pas rester sous les arbres



Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Limitier les déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Pas de flamme ni d'étincelle

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Camion-train Canalisation



Alerter le 18 ou 112



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures



Couper gaz et électricité VMC...



Boucher les entrées d'air



Respecter les consignes des autorités



FM 102.5



Limitier les appels aux urgences



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas fumer



Pas de flamme ni d'étincelle



Ne pas s'exposer aux produits chimiques

RISQUES CLIMATIQUES



FM 102.5

Respecter les consignes



Fermer toutes les ouvertures



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Adopter les bons réflexes face à chaque aléa

En cas d'urgence

- Pompiers : 18
- Gendarmerie-police : 17
- SAMU : 15
- Météo France : 05 67 22 95 00
- N° d'urgence Européen : 112

Signaler un besoin face aux risques

- A la mairie : 05 59 27 85 80
- A la préfecture 05 59 98 24 24
- Au Service Départemental d'incendie et de secours : 0 820 12 64 64